

La politique d'intégration dans le canton de Genève

Claudio Bolzman, Centre d'études de la
diversité culturelle et de la citoyenneté,
HES-SO

Communication à la 11^e Conférence
Metropolis, Lisbonne, 2-6 octobre 2006

CONTACT ET INFORMATIONS

- ◆ Claudio.Bolzman@hesge.ch
- ◆ www.cedic.ch

Caractéristiques de Genève

- ◆ Genève est une agglomération urbaine de 400 mille habitants
- ◆ Environ 40% de la population est étrangère et un bon nombre d'autres personnes sont d'origine étrangère
- ◆ La particularité est que l'on retrouve des étrangers de tous les milieux sociaux: fonctionnaires internationaux et cadres des multinationales, salariés de l'industrie et du bâtiment, infirmières dans les hôpitaux, employés domestiques sans papiers

Etapes de la politique d'intégration

- ◆ On peut distinguer les étapes suivantes:
- ◆ Jusqu'aux années 1970: délégations aux associations et aux groupements religieux, étrangers vues surtout comme de la main d'œuvre relativement invisible
- ◆ 1970s: auto-organisation et revendications des milieux immigrés (CCSI), demande de reconnaissance des associations et de la migration comme réalité permanente
- ◆ 1980s: légitimation d'une partie des associations qui commencent à être subventionnées par le canton de Genève, Création d'une Commission consultative pour les problèmes des étrangers.

Etapes de la politique d'intégration1

- ◆ Fin années 1990 et 2000: Après l'échec de la création d'un Forum pur l'intégration des immigrés, institutionnalisation de la politique d'intégration à l'initiative des associations (CCSI, MC); Votation à la quasi unanimité des partis d'une loi sur l'intégration, création d'un Délégué à l'intégration; Assises de l'intégration; contrat des prestations entre l'Etat et les associations

Tendances observées

- ◆ On passe de l'**indifférence**, au **laissez-faire**, à la **délégation** (principe de subsidiarité), enfin à un Etat **incitateur** qui joue un rôle plus actif dans la définition et dans l'implémentation des politiques d'intégration.
- ◆ Passage d'une conception **unidirectionnelle** de l'intégration à une conception **bidirectionnelle**.
- ◆ Développement d'une **politique différencié** selon les types de migrants: **Geneva Welcome Center** pour les fonctionnaires internationaux et les cadres des multinationales; **Bureau de l'intégration et tissu associatif** pour les autres migrants avec des autorisations de séjour; **associations militantes, humanitaires et religieuses** pour les requérants d'asile et les sans papiers

Politiques d'intégration

- ◆ Mahnig (1998), distingue cinq axes principaux des politiques d'intégration en Europe:
- ◆ Amélioration du statut juridique des immigrants
- ◆ Lutte contre les préjugés et la discrimination ethnique et raciale
- ◆ Politiques contre les inégalités et les désavantages sociaux
- ◆ Amélioration des relations entre minorités et majorités
- ◆ Ouverture des institutions aux migrants

Mesures à Genève

- ◆ Passage d'une politique basée sur la lutte contre les **inégalités et les désavantages sociaux**, par différentes formes de soutien aux migrants (apprentissage du français, classes d'accueil, etc.) et l'amélioration générale des **relations entre population locale et migrants** (fêtes interculturelles, invitation aux associations des migrantes aux événements genevois, etc.), à une politique mettant l'accent sur l'amélioration des **droits des étrangers** (droit de vote au niveau communal, conseil consultatif), ainsi que **lutte contre les préjugés** (campagnes d'affichage) et la **discrimination à l'Etat** (nomination d'un délégué).
- ◆ Au niveau de **l'ouverture interculturelle des institutions**, il y a des efforts timides pour développer la médiation interculturelle et l'interprétariat (école, hôpital), mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine (formation du personnel au guichet et des cadres, engagement par la police des personnes avec un permis d'établissement, etc.).

PRINCIPAUX ENJEUX ACTUELS

- ◆ Tensions entre la politique d'immigration (fédérale) et la politique d'intégration (locale)
- ◆ Les principaux enjeux se cristallisent autour des questions de:
- ◆ Sans papiers: le canton a demandé la régularisation de 5'000 employées domestiques, le Gouvernement fédéral n'entre pas en matière
- ◆ Quel avenir pour les enfants des sans papiers scolarisés dans le canton qui ne peuvent pas accéder à une formation professionnelle?
- ◆ Personnes frappées de non-entrée en matière: qui va payer les frais de subsistance pour ces personnes? Quel avenir pour celles-ci?